

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2022/03/02

### Nombre de membres

En exercice : 24  
Présents : 18  
Votants : 21  
Abstention : 0  
Opposition : 0

### Objet

Créances effacées  
par commission de  
surendettement

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de LADIGNAC LE LONG sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 27 avril 2022

### Présents :

Mr ANTOINE Jean Luc	Mr CHAZELLE Alain
Mr BERTRAND Jean Baptiste	Mr CHIBOIS Thierry
Mr BOURDEAU Jean Louis	Mr CUBERTAFON Francis
Mr CELERIER Jean Luc	Mr DUBOIS André
Mr DELANOTTE Gilbert	Mr GAUTHIER Pascal
Mr JOUANNETAUD Patrick	Mme GUEIDAN Laurette
Mr LATOUILLE Christian	Mme JAUFFRET Sandrine
Mr LAVOREL Eric	Mr LAGORCE Edmond
	Mme LOPEZ SOARES Béatrice
	Mme MOLINES Sylvie

Mme DELHAYE Caroline donne pouvoir à Mr Jean Louis BOURDEAU

Mr DESSANE Bruno donne pouvoir à Mr Eric LAVOREL

Mr LOCHARD Eric Olivier donne pouvoir à Mr BERTRAND Jean Baptiste

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MOLINES

Suite au courrier du 4 avril 2022 du Service de Gestion Comptable de St Yrieix La Perche, le Comité Syndical autorise Syndical d'autoriser Mr Le Président à admettre en non-valeur les sommes de **209.20 €** (Mr LOMTATIDZE Raphaël) et de **190 €** (Mr BRICLOT Gilles) sur demande de la commission de surendettement correspondant aux factures 2021 à imputer cette somme sur la ligne budgétaire **6542** « créances éteintes ».

Le Vice-Président,  
Eric LAVOREL



REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2022

Application agréée E-legalite.com